



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 126688

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation du centre hospitalier du Rouvray. Cet établissement accueille chaque jour plus de 556 patients en hospitalisation complète, pour une capacité en lits installés de 518. Cette prise en charge quotidienne de plus de 30 patients, au-dessus des capacités maximales, altère gravement la qualité de l'accueil mais aussi les conditions de travail des agents, d'autant que le centre hospitalier du Rouvray doit également faire face à une carence de moyens matériels et soignants, notamment dans le secteur ambulatoire. Le personnel n'hésite plus à parler d'atteinte à la dignité des patients. La filière psychiatrique et le centre hospitalier du Rouvray en particulier, doivent être dotés des moyens financiers adaptés, afin d'éviter des situations cliniques et institutionnelles dangereuses désormais hautement prévisibles. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126688

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 820

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)